

# Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

## DISPOSITIONS ORGANIQUES

### Commission communale de sécurité

Délégation de la présidence

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18,

vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R.123-38 et suivants, R.123-53 et suivants,

vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, notamment son article 6, alinéa 2,

vu l'arrêté préfectoral n°07/07 du 2 janvier 2007 modifié créant dans chaque commune du Val-de-Marne une commission communale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et fixant sa composition et ses compétences,

vu le procès-verbal d'élection des membres du Conseil municipal élus le 28 juin 2020,

vu le procès-verbal d'élection du Maire et de ses adjoints en date du 4 juillet 2020,

vu l'arrêté du 23 juillet 2020 portant délégation de la présidence de la commission communale de sécurité,

considérant que le Maire est président de droit de la Commission communale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et qu'il peut en déléguer la présidence à un adjoint, et, à défaut, être représenté par un conseiller municipal, selon les dispositions du décret du 8 mars 1995 susvisé,

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** ABROGE et REMPLACE l'arrêté du 23 juillet 2020 portant délégation de la présidence de la commission communale de sécurité.

**ARTICLE 2 :** DELEGUE la présidence de la Commission communale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public à :

- Guillaume Spiro, Adjoint au Maire,

et, à défaut, à :

- Atef Rhouma, Adjoint au Maire.

**ARTICLE 3** : CHARGE la Directrice Générale des services de la Mairie de la mise en œuvre du présent arrêté qui lui sera communiqué.

**ARTICLE 4** : AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication au(x) :

- Préfet du Val-de-Marne,  
- intéressés.

FAIT EN MAIRIE LE **31 OCT. 2022**

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE **31 OCT. 2022**

RECU EN PREFECTURE

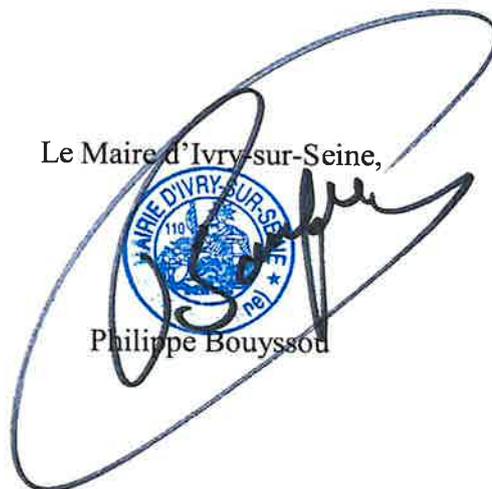
LE

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE

LE **31 OCT. 2022**

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,

Philippe Bouyssou

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Philippe Bouyssou', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE' and the number '110'. The signature is enclosed within a large, hand-drawn oval.